

La fabrique des identités

L'encadrement politique des minorités caribéennes à Paris et New York

Audrey CÉLESTINE

Avec des photographies de David Damoison



KARTHALA

sciencespo.aix

Les mobilisations de minorités sont volontiers évoquées dans le débat public sous l'angle de la « dérive identitaire » et du « communautarisme » qui menaceraient le modèle français de citoyenneté. Cependant, rares sont les études qui s'intéressent en profondeur à leurs acteurs, à leurs dynamiques, à leur histoire. Dans cet ouvrage, Audrey Célestine s'attache à saisir au concret la fabrique de l'identité culturelle et politique de deux groupes sociaux : les Antillais en France et les Portoricains aux États-Unis. La dimension comparative de cette enquête revisite largement l'opposition traditionnelle entre un modèle français « universaliste » et un modèle américain « communautariste ». En mettant en regard de façon inédite deux trajectoires postcoloniales, ce livre montre que les processus de fabrication identitaire sont étroitement liés à la gestion par les autorités publiques des minorités ethniques et s'ancrent dans des mobilisations collectives ajustées au contexte d'accueil. En proposant une sociologie comparée des « identity politics », Audrey Célestine rappelle l'histoire longue et les logiques de transformation successive de ces identités ethniques jusqu'à aujourd'hui.

Audrey Célestine est politiste, enseignante-chercheuse à l'Université de Lille (laboratoire CERAPS) et membre junior de l'Institut Universitaire de France. Elle travaille depuis plusieurs années sur l'État en Outre-mer et les questions raciales en France et aux États-Unis. Elle est également l'auteure de l'ouvrage *Une famille française* paru aux Éditions Textuel en mai 2018.

Collection Questions Transnationales

dirigée par Philippe ALDRIN et Aude SIGNOLES

Le photographe David Damoisson est né en 1963. Il travaille principalement sur les Caraïbes et l'Afrique. Le travail photographique inclus dans cet ouvrage est issu d'un projet portant sur les populations des Antilles présentes en France hexagonale et interroge les identités créoles.

LA FABRIQUE DES IDENTITÉS

Collection « Questions transnationales »

dirigée par Philippe ALDRIN et Aude SIGNOLES

Des transformations des modes de faire du politique ou des politiques sont à l'œuvre en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le monde arabe depuis près de trois décennies. Paradoxalement, alors qu'elles surviennent dans des contextes institutionnels et des régimes politiques distincts, ces transformations renvoient *a priori* à des rhétoriques et univers de sens partagés par la plupart des acteurs impliqués. Le succès planétaire apparent de modèles d'action publique (tels que la « gouvernance »), de techniques de gouvernement (comme la « participation ») ou encore de registres de mobilisation (comme l'« altermondialisme ») invite les sciences sociales du politique à questionner empiriquement la réalité et les raisons des similitudes et des interdépendances entre des processus socio-politiques repérés ici et là.

Dans la tradition pluridisciplinaire et comparative de Sciences Po Aix et de son laboratoire, le CHERPA, cette collection entend nourrir ce questionnement en publiant des travaux qui privilégient l'enquête de terrain et se proposent de saisir au concret — c'est-à-dire au plus près des situations et des conflits, des acteurs et de leurs représentations — les dimensions transnationales du politique contemporain.

Comité de lecture

Philippe ALDRIN (CHERPA, Sciences Po Aix), Christian CULAS (Centre Norbert-Élias, EHESS Marseille), Blandine DESTREMAU (IEDES, Paris 1), David GARIBAY (FASSP, Lyon 2), Marie-Emmanuelle POMMEROLLE (CESSP, Paris 1), Antoine ROGER (Centre Émile-Durkheim, Sciences Po Bordeaux), Vincent ROMANI (CEPESS, UQAM), Jay ROWELL (SAGE, Sciences Po Strasbourg), Aude SIGNOLES (CHERPA, Sciences Po Aix), Céline THIRIOT (LAM, Sciences Po Bordeaux).

Crédits :

photos : David Damoison — **photo de couverture :** Audrey Célestine

conception couverture : Véronique de la Cruz (CHERPA)

maquette : Sang Noir Graphisme

Éditions KARTHALA, 2018

ISBN : 978 2 8111 2523 3

Karthala — Questions transnationales

Audrey Célestine

La fabrique des identités
L'encadrement politique des minorités
caribéennes à Paris et New York

Éditions KARTHALA

22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

SCIENCES PO AIX

25, rue Gaston de Saporta
13100 AIX-EN-PROVENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Du South Bronx aux jardins de l'Élysée	9
--	---

CHAPITRE 1

Les enjeux antillais et portoricains dans l'espace des mobilisations minoritaires	33
--	----

CHAPITRE 2

Le contexte d'accueil des migrants-citoyens antillais et portoricains	55
--	----

CHAPITRE 3

La fabrique institutionnelle des identités collectives	69
--	----

CHAPITRE 4

Mobilisations ethniques et émergence de causes spécifiques	113
--	-----

CHAPITRE 5

Au-delà des succès et des échecs : de la mobilisation à l'institutionnalisation	145
--	-----

CHAPITRE 6

Luttes internes, relations de pouvoir et redéfinitions identitaires au sein des groupes mobilisés	189
--	-----

CHAPITRE 7

S'engager. Rester engagé : études des dynamiques d'entrée et de maintien dans les mobilisations	213
--	-----

CONCLUSION

241

ÉPILOGUE RÉFLEXIF

Les petits riens de l'identité	247
--------------------------------	-----

DU SOUTH BRONX AUX JARDINS DE L'ÉLYSÉE

LE PREMIER WEEK-END du mois de juin 2007, comme chaque année, la 5^e avenue de New York est investie d'habitants de Brooklyn, du South Bronx, d'East Harlem, de Long Island habillés aux couleurs du drapeau portoricain. Les files ininterrompues de *Boricuas*¹ se dirigeant vers les trottoirs longeant l'avenue chic étonnent par les multiples accessoires (foulards, barrettes, lunettes, shorts, chaussettes, bretelles, etc.) aux couleurs de ce drapeau. Ce sont au final plusieurs centaines de milliers de personnes qui assistent jusqu'au début de l'après-midi au défilé de ce que la communauté portoricaine « fait de meilleur ». Considéré comme le plus grand événement ethnique de la ville (Nagourney, 1997), la Parade Portoricaine est l'occasion pour les policiers municipaux et fédéraux, les associations d'entraide, les organisations juridiques, universitaires, les responsables politiques locaux, les représentants à l'Assemblée de l'État, les *congressmen* et les stars de la chanson de défiler sous les applaudissements de leurs compatriotes. Sont également représentées des communes portoricaines envoyant un émissaire pour l'occasion (maire de la ville, miss, etc.), particulièrement applaudi par les *Boricuas* venus en famille assister au ballet de leurs élites. Ce moment festif rythme la vie new yorkaise. Il est devenu l'un de ses épisodes collectifs les plus importants. Il permet, une fois par an, aux Portoricains de faire nombre tant du côté des spectateurs (dont l'hexis corporel, l'habillement, les tatouages, la façon de s'exprimer sont autant d'indices d'une appartenance aux classes populaires) que du côté des leaders, de ceux qui se mettent au service de la communauté et symbolisent ainsi le succès.

1 Terme désignant les Portoricains des États-Unis et formé à partir du nom Taïno (les Amérindiens du nord de la Caraïbe) de l'île de Porto Rico : Borinquen.

Un peu plus d'un mois plus tard, de l'autre côté de l'Atlantique, à la veille du 14 juillet et de la traditionnelle Garden-Party dans les jardins de l'Élysée, le ministre (ou secrétaire d'État, en fonction de l'air du temps) invite les leaders associatifs « ultramarins », les intellectuels, athlètes, artistes. Les jardins de l'Hôtel Montmorin, rue Oudinot sont alors parés de chapiteaux permettant de déguster des spécialités des 9 territoires composant l'Outre-Mer français. Les concerts sont également l'occasion d'apprécier les musiques, souvent « traditionnelles », de ces territoires de l'Outre-Mer même si la plupart de la population présente est visiblement composée d'Antillais de Martinique et de Guadeloupe. Un discours prononcé par le ministre permet généralement de saluer la vigueur associative des Antillais de l'Hexagone, véritables « représentants » d'un « cinquième DOM² ».

Ces deux événements illustrent, à des degrés divers, des dimensions particulièrement importantes des modalités de présentation des groupes Antillais en France et Portoricain aux États-Unis et offrent des premiers indices pour appréhender la manière dont les groupes se donnent à voir et sur qui fait figure de leader légitime dans l'espace public. Ainsi, la Garden-Party du ministère de l'Outre-Mer permet de désigner les présidents d'associations comme leaders dans l'Hexagone et même s'ils sont invités dans le cadre des festivités de la Fête Nationale, ils le sont dans le cadre spécifique d'un événement destiné aux « Ultramarins ». Cette fête symbolise également la facilité d'accès de certains groupes d'originaires de l'Outre-Mer aux pouvoirs publics par l'intermédiaire du ministère de l'Outre-Mer. Du côté de la parade portoricaine, c'est la présence de Portoricains dans l'ensemble des administrations et aux postes éligibles qui doit constituer une source de fierté collective. Aux côtés des policiers de la ville, policiers fédéraux, militaires et représentants politiques, défilent également les responsables des principales organisations du secteur non-lucratif qui, en se mettant au service de la communauté, offrent un exemple à suivre. Dans les deux cas, on comprend que la présentation du groupe relève d'un paradoxe, une alchimie qui combine la pleine « intégration » à la communauté nationale (présence dans les pouvoirs publics, festivités le jour de la Fête Nationale) et le regroupement selon l'origine de groupes dont l'« identité » — nous reviendrons sur les sens donnés à ce terme — est ainsi officiellement consacrée.

Les travaux sur les deux populations ont souvent mis en avant ces dynamiques *a priori* contradictoires, comme manifestations de l'ambiguïté de leur position

2 Département d'Outre-Mer. Il existe, au moment du travail de terrain effectué pour la recherche doctorale dont est issu l'ouvrage, 4 départements d'Outre-Mer : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est le 5^e département d'Outre-Mer.

dans la communauté nationale (Rodriguez, 1991). Dans les deux cas, la relation coloniale n'a pas débouché sur l'indépendance mais, dans un cas (Porto Rico) sur une relation formelle de dépendance avec le statut d'« État libre associé » et, dans l'autre, l'assimilation totale à la République avec le statut de Département d'Outre-Mer (« Outre-Mer » caractérisant alors uniquement l'éloignement géographique et non une différence fondamentale par rapport aux départements métropolitains). Dans les Antilles françaises comme à Porto Rico, les habitants des anciennes colonies sont formellement des citoyens, ce qui implique la libre circulation vers les métropoles. Citoyenneté à géométrie variable pour les Portoricains cependant : tant qu'ils résident sur l'île de Porto Rico, ils n'ont pas la possibilité de voter pour les élections présidentielles et ne disposent pas de représentants au Congrès américain. Mais un « simple » déplacement sur le continent (ou à Hawaï) leur permet de bénéficier des droits politiques attachés à la citoyenneté américaine.

Encadré 1. La question statutaire aux Antilles françaises et à Porto Rico

Martinique et Guadeloupe

La loi n°46-451, du 19 mars 1946, dite loi d'assimilation, transforme la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion en départements français. Deux mois plus tard, la loi Lamine-Gueye du 7 mai 1946 étend la citoyenneté française à l'ensemble des sujets coloniaux français. Cette loi ouvre l'accès à la citoyenneté mais son application demeure imparfaite. Pourtant, le Préambule à la constitution de 1946 proclame que désormais : « La France forme avec les peuples d'Outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. »

La loi d'assimilation juridique de 1946 et la transformation de certaines des Vieilles Colonies en départements semblent être le signe d'un mouvement à l'encontre de celui de libération des peuples et des territoires qui marque les décennies 1940 à 1960. Dans ces nouveaux départements, notamment en Martinique et en Guadeloupe, se développent des mouvements de revendications toujours plus nombreux pour une « égalité réelle », en adéquation avec la loi d'assimilation et des dénonciations de la « citoyenneté de seconde zone ». La loi de départementalisation est cependant aussi considérée comme l'aboutissement d'un processus historique. Elle doit faire cesser l'arbitraire des décrets et permettre que la Martinique et la Guadeloupe, soient soumises aux mêmes lois que la métropole. Cette intégration à la Nation constitue l'aboutissement de la visée égalisatrice de la République par l'assimilation (Sainton, 2012). Depuis décembre 2000, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) a créé un congrès des élus départementaux et régionaux pour les territoires qui sont ainsi habilités à proposer des évolutions

institutionnelles au gouvernement. La révision constitutionnelle de 2003 a ouvert la voie à la mise en place d'un « nouveau pacte républicain » et qui répond aux revendications d'évolution statutaire. De nouveaux dispositifs constitutionnels permettent non seulement aux territoires d'avoir des statuts « à la carte » mais également une adaptation de la législation nationale voire de fixer eux-mêmes les règles normatives applicables sur leur territoire dans des domaines relevant de la loi ou du règlement (article 73 de la Constitution) ou un statut d'autonomie plus ou moins renforcée, négocié en fonction des situations (article 74 de la Constitution). En ce qui concerne la Martinique et la Guadeloupe, placées en principe sous le régime de l'identité législative par rapport au reste de l'espace national, les autorités locales connaissent une multiplication des habilitations législatives pour adapter ou fixer la règle.

Porto Rico

Depuis 1953, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a retiré Porto-Rico de sa liste des territoires « *non self-governing* » : l'île n'est ainsi plus considérée comme une colonie des États-Unis. À compter de cette date, du point de vue de l'administration américaine, les Portoricains exercent leur droit à l'autodétermination, ils ont adopté leur propre Constitution — elle a été approuvée par 81,9% de la population en 1953 — et se sont librement associés aux États-Unis. Le système actuel a ainsi bénéficié du consentement de la majorité de la population, dispose d'élections libres, d'un système partisan ouvert et du respect des droits de l'homme. Pour autant, l'île reste sous la tutelle du Congrès américain et ses habitants ne disposent pas de l'ensemble des droits constitutionnels et ceux attachés à la citoyenneté américaine. Ils ne participent pas à l'élection du président et du vice-président des États-Unis et n'ont pas de représentants au Congrès. Plusieurs consultations ont été menées depuis 1953 pour décider d'une éventuelle évolution statutaire.

Date	Autonomie/ Association (statut actuel)	Indépendance	Devenir un État de l'Union	Aucun des autres choix proposé
1967	60 %	0,06 %	39%	Non proposé
1993	48,6%	5,1 %	46,3 %	Non proposé
1998	0,3 %	2,6 %	46,6%	50,5 %

En 1998, la législature portoricaine a considéré que les résultats n'étaient pas concluants et qu'il n'existait ainsi pas d'expression claire de la volonté des citoyens américains de Porto Rico quant à leur statut politique. Un nouveau référendum a été organisé en 2012. Les Portoricains étaient invités à répondre à deux questions. Il leur était tout d'abord demandé s'ils souhaitaient ou non garder le statut actuel à l'avenir. C'est le non qui l'a emporté à 54 %. Il leur était ensuite demandé quel statut avait leur faveur :

Date	Association	Indépendance	État de l'Union
2012	33,34 %	5,49 %	61,16 %

Ces résultats ont également été considérés comme non-concluants par le législateur portoricain. En effet, le choix majoritaire pour l'entrée dans l'Union s'est accompagné d'un vote contre la réélection du gouverneur de l'île qui lui-même soutenait cette option statutaire. Il convient d'ajouter que ces consultations ont toujours été organisées à l'initiative des pouvoirs locaux et non du pouvoir fédéral américain.

Le passé colonial, la relation de dépendance politique, les migrations puis l'installation durable dans les métropoles marquent les deux populations du sceau du « malaise identitaire ». Les travaux des penseurs antillais et portoricains sont nombreux à avoir identifié les causes et les expressions de ce malaise. Certains de ces travaux constituent des références essentielles des *Cultural Studies* et des *Postcolonial Studies* (Glissant, 1997 ; Fanon, 1971 ; Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1989) et font de la question du malaise identitaire une forme d'évidence lorsqu'on choisit de prendre ces deux populations comme objets de recherche.

Les quinze dernières années ont été marquées en France par l'émergence de prises de parole au nom des populations originaires des anciennes colonies françaises dont les ancêtres ont connu l'esclavage. Cristallisées au milieu des années 2000 autour de l'émergence d'une « question Noire », ces prises de parole sont loin de constituer la voix unique d'un groupe mobilisé autour d'une cause. Comme le note Leïla Wuh (2006), plusieurs groupes d'origines diverses (souvent africaine ou antillaise) prétendent représenter tout ou partie de la population désignée comme « Noire ». Ces tentatives d'incarner un porte-parolat des « Noirs » commencent à la fin des années 1990 quand des voix s'élèvent alors pour demander une plus grande visibilité médiatique des « minorités visibles ». La question des discriminations et de la diversité prend le relais de ces demandes avant que la « question Noire » et la « mémoire de l'esclavage » ne deviennent des thématiques dominantes. Une simple revue de presse de ces enjeux sur la décennie passée laisse entrevoir de vraies luttes de définition entre groupes désireux d'être les représentants légitimes d'une entité aux contours flous. Ce sont les populations originaires des Antilles et installées en France hexagonale qui sont l'objet de cet ouvrage.

L'histoire particulière du lien entre les territoires d'origine et la métropole, les modalités de leur migration vers la France et les mobilisations de la dernière décennie invitent à s'intéresser à cette population. Nous avons choisi de mettre en relation leur expérience avec celle des Portoricains aux États-Unis. En raison, tout d'abord, du lien (post)colonial qui permet aux habitants de l'île de

bénéficier de la citoyenneté américaine et de circuler librement vers les États-Unis. Les modalités, ensuite, de leur migration, mise en œuvre dans le cadre d'une politique de déplacement qui a en partie inspirée celles des Antillais vers la France invitent à la comparaison (Milia Marie-Luce, 2002). Enfin, les actions collectives au nom des Portoricains durablement installés aux États-Unis laissent entrevoir des enjeux comparables de définition des contours du groupe. En somme, les hypothèses à l'origine de notre questionnement peuvent se résumer ainsi : la citoyenneté des Antillais en France et des Portoricains aux États-Unis est-elle vécue et investie de façon spécifique ? De quelle manière est-elle convoquée et revendiquée dans les mobilisations collectives ? Dans quelle mesure nourrit-elle les dynamiques identitaires spécifiques à chacun des deux groupes ?

La recherche présentée dans le présent ouvrage entend interroger à nouveaux frais la portée heuristique du concept d'« identité » et les effets du prisme de l'« ethnicité ». Dans le prolongement des réflexions déjà engagées sur ce point (Brubaker, 2001 ; Avanza, Laferté, 2005), elle invite à substituer aux notions d'« identité » et d'« ethnicité » des termes moins polysémiques, plus distants du langage commun. La perspective comparative adoptée dans ce travail constitue la voie permettant de dépasser l'obstacle épistémologique que constituerait aujourd'hui le vocabulaire de l'identité. En effet, la volonté de comparer diverses mobilisations d'Antillais en France et de Portoricains aux États-Unis (sur le thème de l'éducation bilingue, la lutte contre la pauvreté les discriminations, la mémoire de l'esclavage) oblige à dépasser le qualificatif d'« identitaire » qui ne traduit que de façon insatisfaisante les entreprises de mobilisation étudiées ici.

Au-delà de la seule question de la « construction identitaire », les actions collectives qui donnent matière à ce livre renvoient en réalité à une multitude de processus distincts. Se donner une identité individuelle et collective. Se fabriquer une image sociale et médiatique. Se reconnaître dans un combat et dans l'appartenance à un groupe. Les mobilisations reflètent l'ambivalence du lien entre citoyenneté, ethnicité et action politique ; une ambivalence qui se configure différemment à New York et à Paris et qui invite donc à une comparaison soucieuse de restituer les logiques propres à chacune des deux situations. Loin de prêter aux acteurs mobilisés une « prétendue identité culturelle » qui serait la matrice d'une « identité politique », nous avons toutefois cherché à « prendre au sérieux » leurs argumentaires et modes de revendication qui prennent appui, pour partie, sur des éléments à valeur culturelle. Il s'agissait dès lors d'essayer d'évaluer le poids relatif des différents facteurs pouvant susciter la mobilisation d'éléments culturels dans l'action collective : la manière des institutions de catégoriser (formellement ou symboliquement) les différentes populations

étudiées, les éventuelles caractéristiques de départ communes aux acteurs mobilisés (partage d'une langue, d'un lieu de naissance, d'une religion...), et l'interaction avec d'autres acteurs mobilisés sur des terrains de revendications proches. Toutes ces mobilisations, qui sont le fait de populations différentes au sein de contextes nationaux spécifiques, reflètent un rapport ambivalent à la citoyenneté.

La comparaison internationale nous permet de formuler un certain nombre de remarques. Travailler sur des pays différents implique non seulement de prendre en compte des réalités sociales et des contextes politiques différents, mais aussi des traditions sociologiques distinctes. Cette prise en compte a une incidence sur le vocabulaire utilisé mais également sur les choix — souvent difficiles — dans la traduction des concepts, dans la mesure où ceux-ci traduisent à la fois des idées et des réalités. La description de ce travail en anglais s'avère plus aisée grâce à l'emploi des expressions « *identity politics* », ou « *ethnic mobilization* », qui sont courantes dans la littérature anglo-saxonne, mais plus compliquées à transposer — car alors assez fortement « chargées » idéologiquement — dans le contexte de la science politique française. Le qualificatif d'« ethnique » ou le terme de « politique identitaire » sont, dans ce contexte, assez rapidement associés au « communautarisme » et au « repli sur soi » et ne permettent d'envisager la réalité que sous un angle normatif et négatif.

Peu de travaux se sont attachés à analyser les enjeux identitaires dans le cadre des mobilisations métropolitaines des populations antillaises et portoricaines. En ce qui concerne le cas antillais, David Beriss (2004), dans le seul ouvrage à notre connaissance traitant du milieu associatif antillais dans les années 1980, énonce, sans vraiment le démontrer, l'encouragement par les pouvoirs publics d'une mise en avant de la « différence culturelle ». Il évoque également les mobilisations du début des années 2000 autour de la mémoire de l'esclavage qui sont pour lui, le signe d'une sorte d'ironie de l'histoire : la population antillaise qui avait voulu l'assimilation en 1946 avec la départementalisation³ réclamait maintenant le « droit à la différence ». Cette dernière notion, qui n'est pas définie dans l'ouvrage, réduit largement la complexité de la nature des demandes formulées par les mobilisations antillaises récentes. C'est cette complexité qui est efficacement mise au jour par le travail de Leïla Wuhl qui concentre sa recherche sur la mise en œuvre d'une différenciation politique et administrative des Antillais en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans la dernière partie de sa thèse,

3 C'est en 1946 que les députés antillais obtiennent la transformation de leurs territoires — alors des colonies — en départements français complètement assimilés à la République. Nous revenons sur cet épisode plus en détail au chapitre 1.

elle poursuit la généalogie des divers projets qui ont tenté de faire des Antillais un groupe social unifié, y compris les prises de parole publiques de leaders de mobilisation. C'est bien dans la continuité du travail de Wuhl que s'inscrit ce projet. D'autres travaux, dont le degré d'analyse est très variable, se sont intéressés aux mobilisations antillaises comme composantes de l'émergence d'une « question Noire » en France (Durpaire, 2006 ; Fassin et Fassin, 2006⁴ ; Ndiaye, 2008⁵). S'ils documentent utilement l'étude de l'évolution des enjeux ethniques et raciaux dans l'espace public français, ils ne font pas toujours justice aux nuances dans les stratégies de différenciation des collectifs antillais mobilisés par rapport aux autres « composantes » de la « question Noire ». Lorsque la « diversité » des populations noires est posée, elle ne constitue qu'une formule rhétorique qui n'empêche pas une étude de la « question Noire » comme une réalité allant de soi⁶. Plus récemment, le travail de Crystal Fleming (2017) explore les contours donnés aux identités individuelles et collectives de personnes originaires des Antilles engagées et non engagées dans des mobilisations autour de la mémoire de l'esclavage. Elle montre notamment l'importance de l'identification comme « Noirs » chez les uns et les autres et tente de comprendre le contenu qui lui est donné. Le récent travail doctoral de Soline Laplanche-Servigne (2010) permet également de comprendre la manière dont une partie de ces mobilisations antillaises se situent dans ce qu'elle désigne comme l'espace de l'antiracisme. Du côté américain, les travaux portant sur l'expérience portoricaine aux États-Unis sont très nombreux. S'ils traitent souvent de la migration, de l'identité et des mobilisations portoricaines, ce sont le plus souvent des travaux militants qui prennent la forme de témoignages. Le récit des mobilisations en retrace l'historique sans que les outils forgés par la sociologie des mouvements sociaux ne soient utilisés pour les analyser (Torres, Velazquez, 1998).

L'analyse de ces mobilisations fonctionne en fait, selon la formule d'Erik Neveu (2002), comme « écho du discours des personnes mobilisées ». Un ouvrage modifie cependant la donne, celui de l'historienne Lorrin Thomas (2011) qui retrace la trajectoire des associations et organisations portoricaines qui, dès les années 1920, s'impliquent dans « *the politics of here* » — c'est-à-dire les questions

4 Ce dernier ouvrage diffère toutefois largement du premier tant dans le degré d'analyse que dans les perspectives de recherche qu'il ouvre sur l'imbrication des questions raciales et sociales.

5 L'ouvrage de Pap Ndiaye, sans que la question des mouvements sociaux récents ne soit l'objet principal, constitue un ouvrage de référence sur ces questions.

6 On pense notamment à l'ouvrage intéressant à plusieurs égards de Keaton, Sharpley-Whiting et Stovall, 2012 ; qui ne prend cependant pas suffisamment au sérieux le point de départ constitué par la diversité des populations noires dans l'appréhension de ce que serait la « question Noire » ou « *the politics of Blackness* » en France.

politiques qui se posent aux migrants sur le territoire américain par opposition aux enjeux du territoire d'origine — et tentent notamment d'établir des contacts avec le Parti Démocrate.

Étudier l'identité et l'ethnicité

L'objectif initial de ce travail est de comprendre les logiques sociales et politiques qui sont au principe de l'élaboration d'identités collectives, et plus précisément, d'étudier les liens entre identité, citoyenneté, ethnicité et mobilisations collectives. En allant au-delà d'une définition des identités collectives comme « fluides » ou « souples », il s'agit d'appréhender celles-ci dans le cadre de mobilisations collectives menées au nom de groupes dont l'identité collective est définie sur une base ethnique. La domination des thèses constructivistes en ce qui concerne la définition de l'identité aujourd'hui n'empêche pas que cette notion, à la fois catégorie analytique et catégorie pratique, ait connu une forme d'inflation. Dans un article devenu classique, Rogers Brubaker prévient de la nécessité de déconstruire l'identité, notion qui a tendance à signifier trop ou trop peu, à désigner « tout type d'affinité et d'affiliation, toute forme d'appartenance, tout sentiment de communauté, de lien ou de cohésion, toute forme d'autocompréhension et d'auto-identification... », et va jusqu'à prôner son abandon (Brubaker, 2001). Il propose ainsi d'utiliser les termes d'identification et de catégorisation lorsqu'on s'intéresse aux agents qui procèdent à l'identification sans présupposer que celle-ci aura pour conséquence le sentiment de groupe ; celui d'autocompréhension pour évoquer la conception que l'on a de qui l'on est. Il montre ainsi que les « emplois-clés » du terme sont très divers et qu'il remplit un grand nombre de fonctions : permettant de souligner aussi bien la similitude entre les personnes, que de « localiser » les individus ou de noter le partage d'un attribut commun, les attaches relationnelles qui lient les gens entre eux ou souligner le sentiment d'appartenir à un groupe particulier, limité et solidaire. À la suite de cet article, d'autres travaux ont cherché à déconstruire l'identité, sériant les différentes significations qui lui sont données avant de proposer des termes alternatifs plus à même de définir la réalité sociale. Martina Avanza et Gilles Laferté (2005) proposent ainsi de distinguer trois processus sociaux distincts : 1) le processus d'« identification » — qui relève d'une attribution catégorielle effectuée par une institution identificatrice (l'État, un parti etc) par rapport à un groupe (les « citoyens », « étrangers » etc) ; 2) l'« image sociale » — qui concerne l'étude de la production sociale des discours, des symboles figurants les groupes ;

3) l'« appartenance » — c'est-à-dire la réappropriation, le refus ou l'acceptation par les individus des identifications et images sociales produites sur eux.

Il s'agit de clarifications utiles pour une étude fine des processus identitaires, y compris dans le cadre des mobilisations collectives. Elles permettent, notamment, de mettre au jour la multiplicité des acteurs intervenant dans la production d'identités collectives. Cette question est au cœur de ce travail puisqu'elle nous permet d'envisager que les identités ne sont pas uniquement imposées « par le haut » mais sont aussi définies par les interactions avec les individus et les groupes intermédiaires tels que les collectifs mobilisés. Le cadre comparatif nous permet d'ailleurs de montrer que ce processus se retrouve à la fois dans le cas américain, où il existe des catégories raciales et ethniques officielles, et la France où ces formes de catégorisations ne le sont pas. L'étude de la trajectoire collective de ces deux populations de migrants-citoyens que sont les Antillais en France et les Portoricains aux États-Unis doit permettre de saisir au concret, non pas ce que serait l'ethnicité mais plutôt les formes prises par celle-ci selon les contextes. En ce sens, ce travail s'inscrit dans la continuité des analyses de Wimmer (2008). Il ne s'agit pas de définir l'ethnicité — envisagée à la suite de Max Weber comme le sentiment subjectif d'appartenance à un groupe fondée sur la croyance en une culture et une origine communes (Weber, 1995) — mais plutôt de comprendre pourquoi l'ethnicité prend telle forme dans tel contexte. Une telle approche constitue alors une théorie de l'émergence des formes sociales d'organisation et de leur transformation avec le temps. Ce travail constitue en ce sens une remise en cause de l'idée qu'il y aurait un « modèle français » auquel s'opposerait un « modèle américain » d'appréhension des phénomènes sociaux relatifs à l'ethnicité. Les deux trajectoires collectives analysées (et comparées) invitent plutôt à envisager les espaces politiques et sociaux des deux pays comme des cadres à l'intérieur desquels se manifeste toute une gamme de possibles quant au déploiement d'identités ethniques.

C'est en partant de ce déplacement que sera analysée la dimension ethnique des identités collectives des Antillais en France et des Portoricains aux États-Unis. Les mobilisations collectives seront les moments privilégiés d'appréhension de ces enjeux, tant la constitution d'un « nous » en constitue une étape importante. Les identités ethniques ne se manifestent cependant pas uniquement lors d'épisodes protestataires ou au moment de mobilisations collectives. Elles sont également le fruit des rapports entre l'État et les populations étudiées, des conditions de la migration et des formes prises par leur incorporation en France et aux États-Unis. L'un des objectifs de ce travail est ainsi de comprendre la manière dont les processus de mobilisation collective contribuent à mettre en

forme ces éléments identitaires parfois diffus, épars, afin de mettre en cohérence ces deux populations. Le rapport particulier à l'État qu'entretiennent les territoires et populations des Antilles françaises et de Porto Rico est pour nous au cœur de ces dynamiques et c'est notamment dans les relations avec celui-ci que se joue la définition identitaire de ces groupes.

En outre, sans établir d'équivalence absolue entre la construction d'identités régionales, ethniques, liées à l'orientation sexuelle etc., on peut observer des éléments communs concernant les dynamiques de leurs usages dans le cadre de mobilisations collectives (Bernstein, 2007). Ainsi, établir une frontière rigide entre des identités qui seraient « héritées » (comme l'appartenance ethnique ou raciale) et d'autres qui seraient « choisies » (orientation sexuelle notamment) empêche de saisir le processus qui mène à endosser une identité ethnique ou raciale. Le caractère d'évidence de ces identifications gomme le fait que le choix d'une identité d'Antillais ou de Portoricain plutôt que de migrant, de « Noir » ou métis, de Caribéen, de Latino ou d'Américain est le résultat de processus sociaux et politiques. Dans le cas de ces populations, on constate d'ailleurs des évolutions dans la manière dont les groupes mobilisés déploient l'identité collective. Au cœur de ce travail se trouve donc l'analyse des processus qui amènent à privilégier — de manière plus ou moins contrainte par l'État dans les cas qui nous concernent — une forme d'identification plutôt qu'une autre. Cette recherche met ainsi au jour les ambivalences au cœur de l'endossement ou la mise à distance des identifications stigmatisées ou racialisantes dont les groupes et les individus étudiés font l'objet (Goffman, 1977). Et c'est au cœur de ce « travail identitaire » marqué par l'ambivalence que se jouent à la fois la volonté de reconnaissance (Honneth, 2000 ; Mathieu, 2009) et les dimensions stratégiques dans les mobilisations étudiées.

Comme le remarque Lilian Mathieu, il ne s'agit cependant pas uniquement de stratégie vis-à-vis de l'instance ciblée par les mobilisations mais également de la manière dont elles se positionnent par rapport à d'autres mouvements, qu'ils soient des alliés ou des opposants. On rejoint ici l'idée d'un « espace des mouvements sociaux » (Mathieu, 2009 ; Laplanche-Servigne, 2011). Cette analyse se fait en prenant en compte l'articulation de niveaux *micro*, *meso* et *macro* des mobilisations ethniques. S'il est important d'appréhender le contexte institutionnel dans lequel se déroulent les mobilisations, il est insuffisant pour saisir un certain nombre de dynamiques (Bousetta, 2000). Ainsi, une simple approche en termes de « structures d'opportunité politiques », par exemple, qui mène à une appréhension des mobilisations uniquement en termes de succès et d'échec (Giugni, McAdam, Tilly, 1999), met de côté les changements,

déplacements créés par les interactions entre leaders mobilisés et pouvoirs publics par exemple. Les questions auxquelles ce livre tente d'apporter une réponse pourraient être ainsi résumées : la mobilisation d'un groupe défini selon des critères ethniques est-elle nécessairement une mobilisation ethnique ? De quoi les identités ethniques, dans leurs rapports à l'État dans deux contextes apparemment si dissemblables que la France et les États-Unis, sont-elles la manifestation ?

Au départ de la comparaison : situations coloniales et citoyenneté

La relation coloniale, le passé esclavagiste ont contribué à rendre problématique l'appartenance des Antillais et des Portoricains à la communauté politique nationale⁷. Les deux pays ont connu des phases d'expansion de leurs territoires qui ont posé la question de la gestion des populations vivant sur ces territoires annexés (Saada, 2007)⁸. En dépit du modèle universel de citoyenneté sur lequel se fondent les régimes démocratiques des deux pays, leur politique coloniale a reposé sur la distinction entre nationaux et citoyens, donc sur une appréhension différenciée du « citoyen ».

En France, la possession de territoires outre-mer sur lesquels s'exerçait leur souveraineté a entraîné des acceptions différenciées de la citoyenneté. Si les « vieilles colonies »⁹ semblent bénéficier des privilèges de tous les citoyens, le statut de colonie de même que la gestion « par décrets » contribue fortement à construire un « citoyen colonial » (Mam Lam Fouk, 2006). La différenciation des statuts, au cœur du projet colonial, induit une véritable « citoyenneté par degré » (Saada, 2004) dans les colonies françaises, informant la tension au cœur du concept même de citoyenneté dans le contexte français.

À l'intérieur de l'Empire colonial, plusieurs types de distinction sont à l'œuvre. La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane sont considérées au

7 Pour le cas américain, voir Smith, 1998. Dans le cas français, l'analyse stimulante de Silyane Larcher (Larcher, 2014) montre bien *comment* est établi le contenu de la citoyenneté coloniale, citoyenneté a-normale inscrite dans la relation entre métropole et colonies. Elle y analyse notamment le rôle de la « race » dans la production juridique entre citoyens des colonies et citoyens de la métropole.

8 Pour une analyse complète et stimulante de ce qu'a impliqué pour la « généalogie conceptuelle » de la citoyenneté française la possession de colonies, des statuts différenciés des populations dans les territoires coloniaux, nous nous permettons de renvoyer, à nouveau, au travail de Silyane Larcher.

9 Le terme de « vieilles colonies » est utilisé pour désigner celles composant l'empire avant la conquête de l'Algérie en 1830. Parmi elles, les Antilles, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion, l'île de Sainte-Marie-de-Madagascar, les Établissements français de l'Inde, et les Comptoirs du Sénégal (Île de Saint-Louis et Gorée). Cette division au sein de l'Empire colonial est cependant remise en cause.

moment de l'abolition de l'esclavage comme des possessions déjà anciennes, des «vieilles colonies» relevant, en vertu de l'ancienneté de leur colonisation, du domaine de l'assimilation (Mam Lam Fouk, 2006). Celle-ci se limite néanmoins à une application sélective de la législation métropolitaine. Sont instaurés le suffrage universel direct par le décret du 5 mars 1848 et la représentation des colonies à l'Assemblée nationale par l'article 6 du décret du 27 avril 1848. L'expérimentation pour ces nouveaux citoyens s'arrête avec le coup d'État du 2 décembre 1851 avec la fin du suffrage universel et de la représentation parlementaire des colonies. Si les lois et l'ensemble des règles de droits ne sont pas totalement appliqués dans les vieilles colonies françaises, des éléments permettant des formes de distinction avec les colonies dans lesquelles s'applique le Code de l'indigénat. Si le statut des habitants des vieilles colonies est semble-t-il le plus enviable du monde colonial en termes d'accès aux droits et de représentation politique, il s'agit d'une citoyenneté qui n'est pas la même que dans la métropole. De plus, les larges pouvoirs du gouverneur, à la tête d'un exécutif local tout-puissant donnent également aux territoires de la Martinique et de la Guadeloupe notamment, un caractère spécifique. L'établissement d'une spécificité juridique coloniale sous la Troisième République (Dimier, 2005) accentue le phénomène. C'est à partir de 1946 que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane deviennent des départements français. (cf. encadré 1)

Porto Rico est d'abord une base militaire pour les Espagnols et devient une colonie de plantation de l'Espagne à partir du ^{xvii}^e siècle (Milia Marie-Luce, 2002 ; Lapp, 1990). C'est à cette période que les ports de l'île entament des relations commerciales et une relation de dépendance avec les États-Unis (Sanchez-Korrol, 1994). La population de l'île passe de 45 000 habitants en 1765 à 443 000 en 1846, conséquence à la fois de l'immigration étrangère et de l'importation d'esclaves. Porto Rico est cependant un cas particulier dans les sociétés esclavagistes de la Caraïbe du ^{xix}^e siècle. Des revendications territoriales sur des territoires proches ont émaillé l'histoire américaine du ^{xix}^e siècle. Corollaire de la Doctrine Monroe¹⁰, la Destinée Manifeste aboutit à l'émergence des États-Unis comme puissance coloniale à partir de 1898 avec la fin de la guerre

¹⁰ C'est lors de son adresse annuelle au Congrès que le président républicain James Monroe prononce un discours qui fixe la direction de la diplomatie américaine qui sera suivie durant le ^{xix}^e siècle et au début du ^{xx}^e siècle. Il est tout d'abord affirmé que le continent américain est fermé à toute tentative ultérieure de colonisation de la part de puissances européennes. Il est ensuite affirmé que toute intervention d'une puissance européenne sur l'ensemble du continent américain serait considérée comme une manifestation inamicale à l'égard des États-Unis. Enfin, il est exclu toute intervention américaine dans les affaires européennes.

hispano-américaine qui a pour conséquence l'occupation de l'île par les États-Unis. Le Traité de Paris du 19 décembre 1898 entérine la cession par l'Espagne aux États-Unis de Porto Rico, les Philippines et l'île de Guam. L'administration de ces colonies ne se fait pas avec une administration coloniale centralisée mais par le biais de plusieurs agences gouvernementales. Il existe au sein de ces possessions territoriales de grandes variations au niveau des statuts (Go, 2008). La colonisation de Cuba et Porto Rico par les États-Unis est notamment justifiée comme une « caribéanisation » de la Destinée Manifeste¹¹ (Menendez, 1999) : le bassin caribéen est présenté comme un prolongement naturel des États-Unis qui a pour devoir de soutenir les îles dans leur opposition au colonisateur européen. Les États-Unis ne se mettent cependant pas sur un pied d'égalité avec les sociétés caribéennes qu'ils contribuent à « libérer » de la tutelle espagnole qui l'aurait mal préparée à la démocratie.

Selon le Traité de Paris de 1898, le Congrès américain doit déterminer les droits civiques et le statut politique des autochtones des îles colonisées, notamment Porto Rico. Les Portoricains n'ont cependant pas été associés au processus mettant en place le traité ou aux discussions parlementaires qui déterminent l'avenir de l'île, tout se décidant à Washington. Rogers Smith (2001) montre que la question des limites au pouvoir du Congrès dans la définition des droits et statuts des Portoricains émerge rapidement sous la forme suivante : ces derniers étaient-ils des sujets coloniaux identiques aux populations colonisées des pays européens ou étaient-ils des citoyens à part entière tout comme les Américains eux-mêmes l'étaient devenus ? En 1900, le Foraker Act, établissant un gouvernement civil à Porto Rico, est voté par le Congrès américain. Ce gouvernement reste néanmoins subordonné au Congrès et la loi n'établit ni citoyenneté américaine ni incorporation à l'Union pour l'île caribéenne. Ce gouvernement est financé par une taxe spéciale sur le commerce international de l'île. Une citoyenneté portoricaine est également mise en place pour l'occasion. Elle est pourtant d'une nature particulière, ne s'appuyant pas sur un État souverain susceptible d'offrir et de garantir des droits.

Deux points de vue s'opposent alors dans les débats politiques américains, agités par la question coloniale. D'un côté, certains considèrent que la Constitution américaine ne s'applique en aucun cas aux territoires colonisés, de l'autre certains défendent le principe selon lequel « *the Constitution follows the flag* »

¹¹ Il s'agit de la justification idéologique de l'expansion territoriale des États-Unis en Amérique du nord. La grandeur de la nation américaine, d'origine divine, la destinerait à étendre ses principes (la liberté individuelle, de progrès, l'État de droit) et son système d'organisation politique sur terre. C'est John O'Sullivan qui la théorise en 1839.

(Brook, 2001). Une forme d'entre-deux est énoncée dans une série d'articles de la *Harvard Law Review* en 1899, signés par A. Lawrence Lowell (1899), qui devient plus tard président d'Harvard. Il développe ainsi l'idée selon laquelle on peut distinguer les territoires avec d'un côté ceux qui sont « incorporés » à l'Union et de l'autre, les « territoires non-incorporés ». Dans les territoires incorporés, la Constitution s'appliquerait intégralement, alors que dans les autres, seuls les principes les plus basiques et généraux seraient applicables. Selon Lowell, le choix de faire entrer un territoire dans l'une ou l'autre catégorie appartenait exclusivement au Congrès, de même que l'extension aux populations de ces territoires des droits garantis par la Constitution. C'est cette doctrine fondée sur la distinction « incorporé/non incorporé » qui sera finalement retenue par le Congrès (Duffy Burnett, Marshall, 2001). Derrière cette doctrine, existait ainsi l'idée selon laquelle les non Anglo-Saxons n'étaient pas prêts ou politiquement pas « compétents » pour que l'égalité des droits leur soit étendue. La distinction mettait en fait en jeu une distinction entre les territoires dont la composition raciale permettait une application pleine et entière de la citoyenneté et ceux qui ne supportaient qu'un statut moindre, excepté de petits groupes qui auraient connu des évolutions sociales et politiques suffisamment proches de celle des Américains. Pour l'idéologie raciste de la période, le mélange avec des populations pensées comme inférieures constituait un risque ne permettant pas l'octroi de la citoyenneté américaine.

C'est également un mélange d'arguments républicains, progressistes et d'idéologie raciste qui fonde le discours de justification de la colonisation de Porto Rico. La citoyenneté est considérée comme un statut qui se mérite et les Portoricains comme une population ayant un potentiel suffisant pour y accéder à moyen terme (Smith, 1999). Leur « assimilabilité » les différencie des Philippins qui eux sont jugés « inassimilables ». En 1917, la citoyenneté américaine est octroyée aux Portoricains par le Jones Act sans que ni le statut de l'île ni sa subordination aux États-Unis ne soient remis en cause. À partir de 1950, le Congrès américain vote un ensemble législatif permettant l'établissement du « Commonwealth de Porto Rico ». Si ce nouveau statut maintient la relation de dépendance avec les États-Unis et ne permet toujours pas aux Portoricains de bénéficier de représentants au Congrès, elle permet une plus grande latitude en termes de politique intérieure et donne lieu à la mise en place d'une Constitution.

La comparaison comme remise en question des « modèles » français et américain

La comparaison au cœur de cette étude porte sur des groupes qui ont la particularité d'être des citoyens du pays vers lequel ils migrent. Leur citoyenneté et l'appartenance à la communauté nationale sont cependant ambivalentes¹² en raison, notamment, du passé colonial. Ces particularités communes ont permis de forger la notion de « migrants-citoyens » première étape pour fonder la comparaison sans céder au risque du nominalisme (Hassenteufel, 2000) qui aurait pu pousser à « simplement » comparer les « Antillais » en France et aux États-Unis.

La comparaison est une invitation à la distance, à la rupture épistémologique. Elle doit à la fois nous permettre de susciter l'étonnement tout en s'interrogeant sur ce qui paraît évident ou naturel et nous amener à reconsidérer la pertinence des catégories analytiques utilisées. Le choix a été d'étudier la question des mobilisations communautaires en France, pays qui ne reconnaît pas en principe les communautés dans l'espace public, et aux États-Unis, qualifié par Denis Lacorne (1997) de nation « ethno-civique ». La littérature sur les enjeux de la comparaison dans les sciences sociales insiste sur l'absence de comparaison allant de soi (Sartori, 1994 ; Vigour, 2005) : celle-ci n'est pas évidente et se construit. En effet, s'il est nécessaire d'écarter un certain nombre de pièges de la comparaison (le nominalisme qui peut pousser à comparer des objets très différents parce que désignés sous le même terme), la comparabilité est dans une large mesure construite et fait préalablement l'objet d'un travail de définition des concepts et des critères de comparaison.

En ce qui concerne la comparaison dans le domaine des migrations, Nancy Green (2002) rappelle qu'elle peut se faire à plusieurs niveaux : le migrant et son groupe au « croisement du passé et du présent », les migrants et l'État, les migrants face à la société ou les migrants entre eux. Elle insiste également sur toutes les comparaisons implicites lorsqu'on travaille sur la question des migrations. Nancy Green montre également que deux thèmes ont fortement encadré le « penser sur les immigrés ». La question de l'assimilation a ainsi longtemps mobilisé la recherche. Ensuite les *community studies*, en s'attachant à des monographies de populations ont limité la réflexion comparative. Pourtant, la pertinence d'une analyse comparative dans le domaine de l'étude des migrations et, plus largement dans les sciences sociales, tient à plusieurs raisons : il s'agit tout d'abord de trouver des aspects communs à des populations différentes, que

12. L'explicitation de cette ambivalence constitue l'un des enjeux de ce travail.

ce soient dans des contextes similaires ou non, ce qui permet de transcender les caractéristiques généralement attribuées aux différences ethniques (Vecoli, 1972). Ici, le moment colonial et la migration organisée vers les métropoles fournissent les premières étapes de la comparaison. De même, la comparaison permet d'évaluer le « poids relatif du particulier et du général » (Green, 2002), distinction qui est au fondement de la plupart des schémas explicatifs dans le domaine des migrations. Ces schémas aboutissent généralement à une explication par les « structures » — qui privilégie les structures du pays d'accueil pour étudier les contraintes subies par les migrants pour « s'adapter » — ou une explication par la « culture » — qui mettrait l'accent sur les valeurs, les coutumes pour rendre compte des parcours des migrants — que la démarche comparative permet de dépasser par l'interrogation d'un niveau intermédiaire ou *meso* (Green, 1990). Dans ce travail, ce sont les mobilisations collectives portées par des associations qui permettent de dépasser des analyses en termes de « modèles » français ou américain ou d'attribuer aux « caractéristiques culturelles » des Antillais et des Portoricains, les formes prises par leurs actions collectives.

Encadré 2: Méthodes de l'enquête

Plusieurs méthodes d'investigation ont été utilisées sur les différents « terrains ».

Le travail a débuté avec l'approfondissement de l'étude de l'activité d'associations antillaises en région parisienne, en particulier le Collectif DOM et le Comité Marche du 23 Mai 1998. Entre 2005 et 2008, j'ai ainsi participé à près de 40 activités de ces associations (réunions publiques, privées, meetings, manifestations, forums, conférences etc.), côtoyé plusieurs dizaines de membres et réalisé 33 entretiens semi-directifs pour saisir les logiques de leurs engagements. La familiarité croissante avec le terrain associatif m'a permis d'identifier des interlocuteurs avec lesquels ont également été menées des activités associatives. Ces associations avaient en commun de formuler des demandes et des revendications tournées vers les pouvoirs publics au niveau local et au niveau national au nom de la population antillaise. Si certaines de ces associations ont aujourd'hui plusieurs décennies et comprennent plusieurs dizaines de membres, peu nombreuses sont celles qui disposent d'un local, de salariés et de budgets conséquents. Sur le terrain américain, les premiers travaux sur des associations portoricaines montraient une différence de taille : leur ancienneté. Elles avaient pour la plupart pignon sur rue. Les rendez-vous avaient en effet lieu dans les bureaux de ces organisations avec le chargé de communication de l'organisation chargé de déterminer la « pertinence » de la recherche. Les petites associations antillaises et les grandes organisations portoricaines avec leurs salariés, leurs budgets, des sponsors privés et des subventions publiques semblaient

difficilement comparables. C'est en revenant sur le moment de l'émergence d'une « cause portoricaine » à la fin des années 1950 et au début des années 1960 à New York que la mise en œuvre de la comparaison a été rendue possible. La pertinence de la comparaison était donc inséparable d'une mise en contexte historique.

L'objectif était de comprendre et montrer la manière dont des associations produisaient une image de la population antillaise installée dans l'Hexagone tout en se présentant comme les représentants de celle-ci. Plusieurs sources ont été utilisées pour cela. Les entretiens semi-directifs avec des personnes ayant divers degrés d'engagement dans les collectifs fournissaient des contrepoints utiles à la parole des leaders et à la manière dont ils donnent à voir le groupe dans l'espace public et permettaient d'accéder non seulement à la manière dont les individus envisagent leur engagement, mais également à leur image du monde social (Blee, Taylor, 2002).

Aux États-Unis, des entretiens ont d'abord été menés avec des chercheurs de Columbia, Fordham, New York University et CUNY. Ils m'ont permis d'affiner la revue de la littérature et de faciliter les contacts avec des responsables d'organisations portoricaines, une vraie proximité existant entre les responsables d'organisations portoricaines et les chercheurs travaillant sur des enjeux liés à la population portoricaine. Les premières rencontres, notamment avec le Puerto Rican Legal Defense and Education Fund et le Puerto Rican Family Institute sont ceux qui m'ont invité à repenser l'objectif du terrain américain. Parmi les 15 organisations contactées au départ, plusieurs n'avaient jamais été parties prenantes de mobilisations au nom des Portoricains, leur mission ayant toujours été de fournir des services à la population. Il apparaissait néanmoins que certaines organisations comme United Puerto Rican Organization of Sunset Park (UPROSE), Aspira, Puerto Rican Legal Defense and Education Fund (PRLDEF) ou United Bronx Parents étaient considérées comme des acteurs ayant « lutté » pour les Portoricains et au crédit desquelles la « réussite » du groupe devait être portée. Afin d'analyser l'implication de ces collectifs dans la construction d'une « cause portoricaine » et la production d'une image de la « communauté portoricaine » à New York, principal foyer de migration des Portoricains vers les États-Unis après la Deuxième Guerre Mondiale, une mise en perspective historique s'imposait. La reconstitution du début des mobilisations portoricaines a été rendue possible par la conduite d'entretiens avec des anciens militants, des rencontres de responsables actuels des organisations. Mais ce sont surtout les archives du Center for Puerto Rican Studies de la City University of New York à Hunter College qui ont permis de reconstituer ces mobilisations passées. Ce centre est le dépositaire des archives de la plupart des associations et organisations portoricaines, et des archives d'anciens militants. Il réunit également l'ensemble des travaux universitaires et académiques sur Porto Rico et l'expérience Portoricaine aux États-Unis. Les archives de trois organisations portoricaines — United Bronx Parents, Aspira, Puerto Rican Legal Defense and Education Fund — ont été consultées. Des entretiens ont été menés avec la présidente actuelle et des salariés d'UPROSE. Les salariés d'organisations portoricaines oeuvrant dans divers domaines ont également été rencontrés, leurs trajectoires professionnelles étant souvent inscrites dans la continuité d'une carrière militante dans l'une ou

l'autre des associations étudiées. Enfin la participation aux activités du Comité Novembre et de l'Hispanic Federation, deux *umbrella-organizations* constituait un accès à des arènes privilégiées d'observation des interactions entre les membres des organisations portoricaines aujourd'hui. La multiplication des interlocuteurs devait permettre de pallier les biais inhérents à la consultation d'archives produites par les organisations. Ces archives, si elles constituent un point de départ et de référence très important, présentent le risque de ne présenter que ce que les leaders estiment « présentables ». Ainsi, les conflits internes au moment des actions de mobilisation risquent d'être passés sous silence, leurs traces absentes ou effacées. D'où la nécessité de compléter ou de comparer ces sources avec les témoignages d'anciens militants ou témoins des événements (Clemens, Hughes, 2002). Un autre problème a été celui de la sur-représentation des leaders et des cadres des mobilisations portoricaines. L'existence du Center for Puerto Rican Studies à CUNY, dans lequel on retrouve de nombreux travaux académiques mais également les archives de plusieurs organisations portoricaines a permis de pallier partiellement ce problème. Le travail effectué sur un projet d'histoire orale avec les entretiens d'une quarantaine de militants portoricains, certains effectués au moment même de leur engagement, a été particulièrement important pour comprendre les dynamiques de l'engagement et de la participation. La question de l'inclusion ou non de mouvements radicaux comme celui des Young Lords s'est posée à plusieurs reprises. Leur présence dans les récits des enquêtes invitaient à les prendre en compte. Il a toutefois été choisi de ne pas analyser directement leurs mobilisations dans la mesure où leurs discours s'inscrivaient en rupture avec le système politique américain alors que l'objectif plus ou moins explicitement exprimé des autres associations finalement choisies pour cette enquête était l'incorporation dans la société américaine. De plus, la disparition des Young Lords dans les années 1970 constituait une autre raison justifiant sa non prise en compte, même si la question des liens avec les organisations plus *mainstream* mérite d'être étudiée.

Encadré 3 : Les organisations étudiées

Principales organisations étudiées aux États-Unis :

- Aspira : 7 entretiens, 5 histoires orales (réalisées par les chercheurs du CENTRO), consultation des archives de 1968 à 1998, observation d'un club Aspira juin 2006
- United Bronx Parents (UBP) : 2 entretiens, 1 histoire orale, consultation des archives de 1967 à 1982
- Puerto Rican Legal Defense and Education Fund (PRLDEF) : 5 entretiens, 2 histoires orales, consultation des archives de 1971 à 1993
- United Puerto Rican Organization of Sunset Park (UPROSE) : 3 entretiens, participation à 10 jours de « *summer camp* » en juillet 2006

Entre 2005 et 2008, des entretiens ont été menés avec des membres, actuels ou passés, d'autres organisations portoricaines. Des histoires orales et des archives ont également été consultées et des observations menées :

- National Conference of PR Women (1 entretien), *Puerto Rican Association for Community Affairs** (2 entretiens), National Puerto Rican Forum (1 entretien, 2 histoires orales), El Comité (1 entretien), National Congress for Puerto Rican Rights (1 entretien), *Hispanic Young Adults Association* (2 entretiens), Institute for Puerto Rican Policy (1 entretien), Comité Noviembre (observation d'événements lors du mois de l'héritage portoricain, novembre 2006), Young Lords Party (1 entretien), Puerto Rican Student Union (2 histoires orales), la Migration Division (1 entretien).
- 8 entretiens avec des chercheurs de Columbia, Graduate Center de CUNY, Fordham, Long Island University, New York University, University of Pittsburgh ont été effectués. Tous avaient consacré leur thèse de doctorat ou au moins un ouvrage scientifique sur l'expérience portoricaine aux États-Unis.

Principales organisations étudiées en France

- Comité du 23 mai 1998 (CM98) : 10 entretiens, observation de 15 réunions, 2 conférences de presse et des cérémonies annuelles de l'association de 2005 à 2009 (puis en mai 2010, 2012, 2013, 2014)
- Collectif DOM : 13 entretiens, observation de 12 réunions, 3 rassemblements avec d'autres associations, 2 conférences et presse et un forum pour l'emploi entre 2005 et 2008, l'ensemble des communiqués de presse de l'association entre 2003 et 2008 ont été étudiés.

Entre 2005 et 2008, des entretiens ont été menés avec des personnes de la Délégation outre-Mer de la mairie de Paris (2), la Délégation Interministérielle (2), le ministère de l'Outre-mer (2), le Conseil Représentatif des Associations Noires (2), l'association Eritaj (1), l'aumônerie Antilles-Guyane (1), l'association Union Nationale de l'Outre-mer (1), le CASODOM (1). Des observations de manifestations organisées par la Délégation outre-Mer de la mairie de Paris, le ministère de l'Outre-mer. Des réunions et une marche du Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN), les meetings électoraux de Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal à l'attention des « Ultramarins de l'Hexagone » (2007)** ont également été observés de même que diverses manifestations d'associations de la région parisienne.

Suite à la thèse, la participation au projet ANR PRODISDOM*** a permis de prolonger certains aspects du terrain entamé pendant la thèse. Il a notamment permis de travailler sur les archives du BUMIDOM Martinique et celles de l'association le CASODOM.

* Les associations notées en italique n'existent plus.

** On peut retrouver des éléments relatifs à ces meetings dans un article publié avec Aurélie Roger (Célestine, Roger, 2016).

*** ANR PRODISDOM: Proximité et Distance à l'État central en Outre-mer, sous la responsabilité de Justin Daniel à l'Université Antilles Guyane.